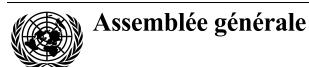
${
m A}$ /57/7/Add.2 **Nations Unies** 



Distr. générale 10 octobre 2002 Français Original: anglais

Cinquante-septième session Point 112 de l'ordre du jour Budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003

## Renforcement du Département de l'information avec les moyens disponibles, en vue d'appuyer et d'améliorer le site Web de l'Organisation dans toutes les langues officielles

## Troisième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

- Le Comité consultatif a examiné le rapport du Secrétaire général relatif au soutien et au renforcement du site Web de l'Organisation dans toutes les langues officielles (A/57/355). Au cours de cet examen, il a entendu des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements complémentaires et des éclaircissements.
- Le rapport du Secrétaire général est présenté conformément au paragraphe 145 de la résolution 56/253 de l'Assemblée générale en date du 24 décembre 2001, dans lequel le Secrétaire général était prié de présenter des propositions concrètes pour le renforcement du Département de l'information avec les moyens disponibles, en vue d'appuyer et d'améliorer le site Web de l'Organisation dans toutes les langues officielles.
- Le Comité rappelle que le site Web de l'Organisation a été créé en 1995 grâce au redéploiement de ressources en personnel et d'autres ressources du Département. Ainsi qu'il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général (A/57/355, par. 4), les ressources affectées par l'Assemblée générale à cette activité pour l'exercice biennal 2002-2003 s'élèvent à 3 462 400 dollars. Celles-ci correspondent aux 17 postes du budget ordinaire qui ont été redéployés (11 postes d'administrateur (1 P-5, 2 P-4, 6 P-3 et 2 P-2) et 6 postes d'agent des services généraux) et aux dépenses opérationnelles de la Section de la technologie de l'information du Département, qui est chargée des activités liées au Web. Un crédit supplémentaire est en outre demandé au titre du personnel temporaire pour 1 poste P-2 et 4 postes d'agent des services généraux auxquels s'ajoutent 1 poste P-3 et 3 postes d'agent des services généraux financés à l'aide de ressources extrabudgétaires. L'organisation de ce personnel est donnée dans le rapport du Secrétaire général (A/57/355, par. 5).

- 4. Le Secrétaire général indique dans son rapport que les ressources dont dispose le Département lui permettent à peine d'assurer la maintenance du site et ne sont pas suffisantes pour faire face à l'accroissement rapide du nombre de ses utilisateurs ou soutenir la cadence à laquelle des informations nouvelles viennent s'y ajouter quotidiennement dans toutes les langues officielles (A/57/355, par. 8). Le Département n'est par conséquent pas en mesure d'absorber les coûts supplémentaires qu'implique la gestion de l'enrichissement du site dans les six langues officielles. Le Comité relève qu'en 2001, le site a enregistré 1 milliard 120 millions de consultations, contre 488 millions en 2000 (voir tableau du paragraphe 8 du document A/AC.198/2002/6).
- 5. Dans son rapport, le Secrétaire général indique qu'un crédit total de 1 297 500 dollars serait nécessaire pour « assurer le développement, la maintenance et l'enrichissement du site Web de l'ONU dans toutes les langues officielles » (A/57/355, par. 8 et 19). La ventilation des ressources nécessaires figure à l'annexe de ce rapport. Il en ressort que 8 postes nouveaux d'administrateur (6 P-4 et 2 P-3) et 6 postes d'agent des services généraux sont prévus, y compris la conversion en postes permanents de 3 postes d'agent des services généraux financés au moyen de crédits destinés au personnel temporaire (voir par. 3 ci-dessus). Deux administrateurs seraient affectés à chaque langue, ce qui permettrait d'avoir en permanence une couverture pour chacune des langues.
- 6. Le Comité relève que la proposition à l'examen correspond à la proposition 2 (A/57/355, par. 9), qui est présentée comme la plus souhaitable et la plus pratique dans le dernier rapport du Secrétaire général sur la question du développement et de l'enrichissement du site Web de l'Organisation des Nations Unies dans toutes les langues officielles (A/AC.198/2002/6). Selon cette proposition, on laisserait « chaque version du site Web se développer indépendamment dans chacune des langues en fonction des ressources des départements et bureaux auteurs », alors que la proposition 1, plus coûteuse, consisterait à « transposer le contenu du site Web anglais dans les autres langues officielles ».
- Le Comité félicite le Secrétaire général des travaux accomplis à ce jour en ce qui concerne le site Web de l'Organisation et reconnaît son importance comme outil d'information et de vulgarisation ainsi que l'importance de la parité entre les langues en tant que moyen de servir une gamme plus large d'usagers. Il réitère l'avis, qu'il a déjà exprimé dans son premier rapport sur le projet de budgetprogramme pour l'exercice biennal 2002-2003 (A/56/7, par. VII.11), à savoir qu'une approche pragmatique et réaliste est requise en la matière. À cet égard, il relève également dans le rapport du Secrétaire général que le Comité de l'information n'a pas pu parvenir à une décision sur la question de la parité entre les différentes versions linguistiques du site Web et qu'il a demandé un nouveau rapport sur les moyens les plus pratiques, efficaces et économiques d'atteindre l'objectif de la parité (A/57/355, par. 15). Le Comité relève en outre que, dans son rapport, le Secrétaire général, tout en réaffirmant que la proposition 2 semble la plus réaliste, indique que, dans le cadre de ces paramètres de coûts, il faudrait établir un certain nombre de priorités en ne traduisant pas certains éléments du site Web, tels que les traités et les communiqués de presse, qui continueraient à y figurer dans les langues dans lesquelles ils sont actuellement produits (A/57/355, par. 16). Un tel choix nécessiterait une décision de l'Assemblée générale.

2 0263038f

8. Au cas où l'Assemblée générale approuverait la proposition 2, les crédits budgétaires nécessaires sont estimées à 1,3 million de dollars (voir par. 5 ci-dessus). Toutefois, compte tenu de l'examen en cours du Département de l'information et de l'examen par l'Assemblée générale des propositions contenues dans le récent rapport du Secrétaire général intitulé « Renforcer l'ONU: un programme pour aller plus loin dans le changement » (A/57/387), le Comité consultatif recommande que le Secrétaire général mette en oeuvre sa proposition relative au site Web et fasse rapport sur les crédits éventuellement nécessaires à cet égard à l'occasion du deuxième rapport d'exécution du budget-programme de l'exercice 2002-2003.

0263038f **3**